



Nécessité d'une assurance pour vente de véhicules importés

Par **everlastingly**, le **22/07/2010** à **23:51**

Bonjour,
je viens de créer mon entreprise d'importation de véhicules d'origine américaine en France. Pour cela, les voitures sont importées, homologuées puis revendues sur notre territoire. Suis-je obligé d'avoir une assurance pour revendre ces véhicules et si oui que doit-elle couvrir ?
En vous remerciant par avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **chaber**, le **23/07/2010** à **06:54**

Bonjour,
Vous avez intérêt à souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle
Le vendeur professionnel est présumé responsable de tous vices cachés

Par **everlastingly**, le **23/07/2010** à **23:48**

Cher chaber,
merci pour votre réponse. Cette assurance responsabilité civile professionnelle est-elle obligatoire dans mon cas ou alors seulement vivement conseillé? Car comme je commence mon activité, mon CA sera très faible la première année. Je me suis renseigné sur les tarifs et souscrire à cette assurance me coûterait dans les 1000 euros. Ce sont des frais dont je me passerais bien s'ils ne sont pas obligatoires.
J'ai une autre question à vous soumettre : dans le cas où je passe par un garage officiel pour l'homologation des véhicules, en cas de vices cachés est-ce l'assurance du garage ou la mienne qui sera chargée de l'affaire ?
En vous remerciant par avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **chaber**, le **26/07/2010** à **09:47**

Les garanties constructeur restent applicables (24, 36 mois ou plus).
Vous pourriez vous rapprocher de RAC France qui peut proposer une garantie complémentaire moyennant un faible coût et que vous pourriez répercuter sur vos prix de vente.